

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2007

LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 371

présenté par
M. Quentin-----
ARTICLE 7

Au début de l'alinéa 70 de cet article, substituer aux mots :

« Dans l'affirmative »

les mots :

« Si une incompatibilité est constatée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.